LETTRE

De MM. Alexandre d'AUMONT, ci-devant Duc de Villequier, & Amédée de DURFORT, ci-devant Marquis de Duras, premiers Gentilshommes de la chambre du Roi ;

A Monsieur de la *FAYETTE, sur l'ordre général écrit, donné par lui le premier Mars à la Garde Parisienne.*

On vient de nous communiquer, Monsieur, une copie littérale de l'ordre que vous avez donné à la garde nationale parisienne, le premier de ce mois ; nous nous devons, nous devons au public, nous devons à la nation, nous devons au Roi même, d'en discuter les articles qui regardent ce qui s'est passé au Château, le 28 du mois de février dernier.

Nous transcrivons les propres termes de votre ordre.

« Le commandant général croit devoir préve-
» nir l'armée parisienne qu'il a pris les ordres
» du Roi, pour que les appartemens du Château
» ne se remplissent plus de ces hommes armés,
» dont quelques-uns, par un zèle sincère, mais
» dont plusieurs aussi, par un zèle très-juste-
» ment suspect, ont osé hier se placer entre le
» Roi & la garde nationale ».

Justement suspect !...... Avez-vous bien pesé la valeur & senti tout l'odieux d'une pareille expression ? Vous ne pouvez pas ignorer que c'est avec des inculpations, des dénonciations vagues que depuis long-temps on est parvenu à égarer l'esprit du peuple.

Qui sont-ils, ces gens suspects ? osez les nommer, nous disons plus, vous le devez pour ne pas les confondre avec des Maréchaux de France, des Officiers-Généraux, des Militaires, des Officiers de la maison du Roi, des Députés, des Fédérés & des Citoyens honnêtes dont les sentimens étoient connus, & qui ne se sont rendus au Château, que pour concourir avec la garde nationale, aux yeux de laquelle on les a calomnié, à l'honneur de défendre leur Roi, & en partager avec elle les dangers.

Entendriez-vous par *justement suspects* ceux qui, comme vous l'avez dit à l'un de nous (M. de Villequier) dans le cabinet du Roi, *ne sont pas de votre goût & en qui vous ne pouviez*

avoir confiance : *ſuſpects*, parce qu'on n'eſt pas *de votre goût ! ſuſpects*, parce qu'on n'a pas votre confiance ! Ici nous nous taiſons & n'avons plus perſonne à défendre.

Mais nous pourſuivons l'examen de votre ordre.

» Le commandant général, d'après les ordres » du Roi, a intimé *aux chefs de la domeſticité* » *du Château*, qu'ils euſſent à prendre des me- » ſures pour prévenir pareille *indécence* ».

Vous nous avez intimé, dites-vous les ordres du Roi ; ce fait eſt inexact dans tous les points : vous avez adreſſé, il eſt vrai, la parole à l'un de nous (M. de Villequier) dans le cabinet du Roi ; mais le Roi n'étoit pas dans ſon cabinet ; mais vous ne l'aviez pas encore vu, ainſi vous ne lui avez annoncé que vos intentions particulières & non intimé les ordres du Roi, comme vous le dites, puiſque vous n'aviez pas encore vu le Roi pour les prendre.

Depuis quand donc ſerions-nous à vos ordres ? Vous ne pouvez pas ignorer, Monſieur, que, pour ce qui regarde notre ſervice, nous ne pouvons, ne devons prendre, & n'avons jamais pris que directement les ordres de Sa Majeſté.

» Le Roi de la conſtitution doit & ne veut » être entouré que des ſoldats de la liberté, » ajoutez-vous. »

Ah ! Monſieur, voulez-vous donc priver des

Maréchaux de France, des Militaires, & des Citoyens que leurs fonctions éloignent de Paris pendant une partie de l'année ; voudriez-vous, disons-nous, les priver du bonheur de voler à la défense de leur Roi ; voudriez-vous interdire à Sa Majesté la douce satisfaction de se voir entourée de ceux qui lui sont dévoués ?

Non, Monsieur, non, il est de notre devoir de vous déclarer & publier du consentement même du Roi, qu'il n'a point partagé la défiance que l'on a inspiré à la garde nationale contre ceux qui étoient dans son appartement, & dont il connoissoit lui-même la plus grande partie ; il ne partage point encore celle que vous témoignez si authentiquement dans votre ordre, & n'a pas regardé comme une *indécence* une démarche qui n'étoit dictée que par l'attachement à sa personne.

En voici, Monsieur, une preuve à laquelle il est impossible de se refuser.

Pour mettre fin au trouble qu'une erreur suggérée avoit occasionnée, le Roi a désiré qu'on déposât chez lui les pistolets dont on s'étoit armé pour sa défense : son seul desir a été pour tous une loi ; ces armes furent remises & déposées dans la chambre à coucher de Sa Majesté.

Voilà cependant, Monsieur, les personnes que vous osez peindre comme suspectes : voilà

ceux que l'autorité d'un ordre émané d'un Commandant Général de la Garde Parisienne pourroit inculper aux yeux des Provinces, si elles n'étoient pas instruites de la vérité des faits.

Nous avons l'honneur de vous prévenir que nous rendons notre Lettre publique, & nous la terminons par la profession de foi que nous vous avons fait, ainsi qu'à MM. d'Arblay, Major de la seconde Division, & Gondran, Officier du quatrième Bataillon.

Nous la renouvellons au nom des Maréchaux de France, des Officiers Généraux, des Militaires de tous Grades, des Officiers de la Maison du Roi, des différens Députés, des Fédérés, & enfin de tous ceux qui étoient le 28 au Château.

Nous affirmons, en leur nom, qu'animés du même esprit que la Garde Nationale, celui de défendre le Roi, si une insurrection avoit pu causer pour lui quelqu'inquiétude, leur projet étoit de se mêler avec elle & de se montrer émules du zèle qu'elle avoit fait voir dans plusieurs occasions, & récemment encore le Jeudi 24 Février. Le poste le plus exposé eût été celui que leur courage & leur amour pour le Roi leur eût fait ambitionner.

Nous avons l'honneur d'être, &c.

ALEXANDRE D'AUMONT, ci-devant le Duc DE VILLEQUIER.

AMÉDÉE DURFORT, ci-devant Marquis DE DURAS.

Nous croirions manquer à tous les Officiers attachés au ſervice du Roi, & qui ſont ſous nos ordres, ſi nous relevions l'expreſſion *de chefs de la domeſticité du Château*, par laquelle vous avez voulu déſigner les premiers Gentilshommes de la Chambre de Sa Majeſté.

ORDRE donné à l'Armée Pariſienne par le Commandant Général, le premier Mars 1791.

LE Commandant Général s'empreſſe d'ajouter à l'arrêté de la Municipalité l'expreſſion de ſes ſentimens perſonnels pour le patriotiſme & la fermeté des troupes, avec leſquelles il s'eſt trouvé à Vincennes. Il lui eſt doux d'avoir à témoigner en même-temps ſa ſenſibilité pour les marques de confiance & d'attachement qu'il a reçues.

Le Commandant Général auroit ſouhaité trouver le même amour public, le même reſpect pour la Loi dans la partie des Soldats du détachement de M. Santerre : il eſt heureux de pouvoir rendre des témoignages à ſes frères

d'armes; mais ce témoignage feroit fans prix, s'il n'exprimoit avec la même franchife fon mécontentement.

Le Commandant Général attend de M. Santerre un rapport par écrit qui lui rende compte de tout ce qui s'eſt paſſé à fa connoiſſance dans le détachement qu'il commandoit.

Le Commandant Général croit devoir prévenir l'Armée qu'il a pris les ordres du Roi pour que les appartemens du Château ne fe rempliſſent plus de ces hommes armés, dont quelques-uns par un zèle fincère, mais dont plufieurs, par un zèle très-juſtement fufpect, ont oſé hier fe placer entre le Roi & la Garde nationale.

Le Commandant Général, d'après les ordres du Roi, a intimé aux Chefs de la domeſticité du Château, qu'ils euſſent à prendre des mefures pour prévenir pareille indécence.

Le Roi de la Conſtitution doit, & veut n'être entouré que des Soldats de la Liberté.

Les perfonnes qui auroient dans leurs mains les armes dont on a dépouillé ceux qui s'étoient gliſſés hier dans le Château, font priées de les

rapporter au Procureur - Syndic de la Commune, à l'Hôtel-de-Ville.

Pour copie conforme à l'original,

ALEXANDRE D'AUMONT, ci-devant le Duc DE VILLEQUIER.

AMÉDÉE DURFORT, ci-devant Marquis DE DURAS.
